



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 8 décembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/51 de la Municipalité, du 28 octobre 2021;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

Charges	CHF	1'861'320'700.--
Revenus	CHF	<u>1'799'144'100.--</u>
Excédent de charges	CHF	62'176'600.--

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2022 à 2025.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi 8 décembre deux mille vingt et un.

Le président



Le secrétaire